

	<p>COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019</p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 11 Suffrages exprimés : 11</p>
---	--	--

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. LACROIX Thierry, M. LELEU Etienne, M. METZ Francis, M. PREVOST Jean-Luc, M. THIRIET Dominique et Mme THOUVENOT Nathalie.

Etaient absent(e)s : Mme DESPAQUIS Elodie, M. GERARD Bertrand, M. MARC Cyrille.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Ordre du jour

- 01 - Approbation du compte administratif 2018
- 02 - Approbation du compte de gestion 2018
- 03 - Affectation des résultats
- 04 - Vote des 4 taxes
- 05 - Approbation du budget primitif 2019
- 06 - Demandes de subventions
- 07 - Isolation acoustique cantine
- 08 - Indemnités de Conseil 2018 au nouveau Trésorier
- 09 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF
- 10 - DDT : Projet du Schéma Départemental d'Accueil et de l'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024
- 11 - Affaires diverses

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

## 01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 de la commune qui se résume ainsi :

CA 2018 Commune	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	447 401,19 €	323 616,94 €
RECETTE	708 164,25 €	345 392,60 €
Excédent 2017	183 309,75€	11 408,95 €
Excédent 2018	77 453,31 €	10 366,71 €
Excédent cumulé	260 763,06 €	21 775,66 €

Après en avoir délibéré (10 POUR - 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2018 de la Commune

## 02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

M. le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion proposé par M. le Trésorier. Les résultats sont conformes au compte administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion de la commune.

## 03 - AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement 2018 de : 77 453,31 €
- Un excédent reporté de : 183 309,75 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 260 763,06 €

- Un excédent d'investissement de : 10 366,71 €
- Un excédent d'investissement reporté de 11 408,95 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de 21 775,66 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal DECIDE de l'affectation suivante :

Résultat reporté en recette de fonctionnement R002 : 260 763,06 €

Résultat reporté en recette d'investissement R001 : 21 775,66 €

## 04 - VOTE DES 4 TAXES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), les Conseillers DECIDENT de ne pas augmenter les taux communaux pour l'exercice 2019.



Libellé	Taux de référence	Produit attendu en 2019
Taxe habitation	13,93 %	74 108 €
Taxe Foncière Propriété Bâties	14,22 %	50 822 €
Taxe Foncière Propriété non Bâties	35,18%	10 273 €
Compensation Fiscale des Entreprises		0 €
		<b>135 203 €</b>

**05 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépense</b>			
Chap 011 : Charges à caractère général	112 550 €	Chap 21 : Immobilisations corporelles	31 000 €
Chap 012 : Charges de personnel et frais assimilés	81 000 €	Chap 23 : Immobilisations en cours	160 000 €
Chap 014 : Atténuations de produits	650 €	Chap 10 : Taxe aménagement	542 €
Chap 65 : Autres charges de gestion courante	119 000 €	Chap 16 : Emprunts et dettes assimilés	165 000 €
Chap 66 : Charges financières	4 500 €	Chap 020 : Dépenses imprévues	22 007,62 €
Chap 67 : Charges exceptionnelles	1 500 €		
Chap 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 947,17 €		
Chap 022 : Dépenses imprévues	23 500 €		
Chap 023 : Virement à la section d'investissement	205 440,89 €		
	<b>552 088,06 €</b>		<b>378 549,62 €</b>
<b>Recette</b>			
002 : report de l'excédent	260 763,06 €	001 : Report excédent	21 775,66 €
Chap 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses	6 100 €	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves	46 380 €
Chap 73 : Impôts et Taxes	210 369 €	Chap 13 : Subventions d'investissement reçues	37 193,90 €
Chap 74 : Dotations, subventions et participations	60 356 €	Chap 024 : Produits de cessions d'immo.	63 812 €
Chap 75 : Autres produits de gestion courante	13 000 €	Chap 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	3 947,17 €
Chap 77 : produits exceptionnels	1 500 €	Chap 021 : Virement de la section de fonctionnement	205 440,89 €
	<b>552 088,06 €</b>		<b>378 549,62 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR) les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus. Budget voté en équilibre et au chapitre.

## 06 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux Conseillers les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- LES COHÉS, Club de pêches : 800 €
- L'ADAPEC : 1200 €
- COMITÉ DES FETES : 500 €

## 07 - ISOLATION ACOUSTIQUE CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'est rapproché de trois entreprises, spécialisées dans l'isolation acoustique de salle recevant du public.

Deux entreprises ont fait le déplacement pour réaliser l'étude afin de proposer un devis. Quant à la troisième, elle a proposé un devis d'intervention.

Monsieur le Maire présente donc les deux devis reçus :

- DECIBEL France : Fourniture et pose sur murs et plafond : 9 850 € HT
- CCPA : Fourniture et pose uniquement au plafond : 9 546 € HT

Sur le principe le Conseil émet un avis favorable pour l'entreprise DECIBEL et souhaite qu'une approche soit réalisée auprès des collectivités qui sont passées par cette société pour la réalisation des isolations.

## 08 - INDEMNITES DE CONSEIL 2018 AU NOUVEAU TRESORIER

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un changement de Trésorier principal s'est fait au sein de la Trésorerie de Toul au mois d'Octobre 2018.

Il présente le courrier reçu de M. Thierry ALEXANDRE détaillant les indemnités attendues pour l'année 2018, soit le montant brut de 93,52 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR) les conseillers AUTORISENT le Maire à verser une indemnité basée sur un taux de 100% en faveur du Trésorier Principal de Toul, soit un montant de 93,52 euros Brut

## 09 - OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes communales directement par l'Office National des Forêts.

Considérant, entre autres que:

- Le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performances sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
- L'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF
- La libre administration des communes est bafouée.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de délibérer sur le sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le conseil municipal DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

**10 - DDT : PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL  
ET DE L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2019-2024**

Monsieur le Maire fait un bref résumé de ce projet qui n'attire aucune remarque particulière.

**AFFAIRES DIVERSES**

✚ **Convention avec « Smart Baguette » :**

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec « Smart Baguette », entreprise qui propose la mise à disposition de pain frais.

Après lecture, les conseillers approuvent la convention telle que présentée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Fait à Aingeray, le 03/04/2019

Le Maire,

André FONTAINE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'A. Fontaine', is written across the bottom of the official seal.

